

## AIDES AUX ENERGIES RENOUVELABLES

Type d'énergie	Travaux éligibles	Aides du Conseil Général de l'Hérault	Aides de la Région et de l'ADEME
<b>Solaire thermique</b>	Etude de faisabilité		70% maximum
	Equipement	130 €/m <sup>2</sup> de panneau solaire	1€/Kw/h plafonné <ul style="list-style-type: none"> <li>• à 70 % du coût de l'investissement pour secteur public et associatif</li> <li>• à 50 % pour secteur privé</li> </ul>
<b>Solaire photovoltaïque raccordé au réseau et intégré au bâti</b>	Equipement		Opérations exemplaires (intégration architecturale), retenues dans le cadre de l'appel à projet bâtiment basse consommation (label Effinergie) : 2,5 €/Wc, plafonné à 50% du coût du projet .  Ou 1,5 €/Wc installé pour les bâtiments à très haute performance énergétique, plafonné à 100 Kwc,
<b>Chaufferie bois</b>	Etude de faisabilité		70% maximum
	Equipement	20% max plafonné à 50 000 €	50% maximum

Pour toute information :

M. Abdel-Kader KETTOU  
 Conseil Général de l'Hérault  
 Direction des Déchets ménagers et Energies  
 Tél. 04.67.67.75.63  
 akettou@cg34.fr